

Communiqué de presse

20 avril 2018

Avenir de la ZAD : soutien aux projets agricoles intégrant la protection de la biodiversité

Les occupants de l'ex-ZAD de Notre-Dame-des-Landes ont décidé le 19 avril 2017 d'inscrire leur projet de vie et de travail dans le cadre des formulaires demandés par le gouvernement. Cet engagement que nous saluons doit permettre d'éviter de nouvelles interventions des forces de l'ordre et d'envisager de façon apaisée le futur de ce secteur incluant la liberté de circuler.

Le territoire de Notre-Dame-des-Landes, exceptionnellement riche en biodiversité, demande une préservation particulière. La protection des haies et des mares par les documents d'urbanisme (PLUi, ...) ou la protection de la vocation agricole de la zone par une extension du PEAN des trois vallées existant sur la Communauté de Communes Erdre et Gesvre sont des éléments nécessaires mais non suffisants. Le gouvernement a demandé un diagnostic agronomique et environnemental de cette zone, orientation que nous soutenons. Pour nous la recherche d'une adéquation entre les projets agricoles et la richesse environnementale du site est une priorité.

Pour nos associations de protection de la nature et de l'environnement*, seule l'adhésion des acteurs agricoles engagés en faveur de la biodiversité à ce projet de protection collective aura des résultats pérennes. La reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau demande une cohérence de territoire.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement appuieront sans réserve les projets individuels ou collectifs qui iront vers une réelle protection du bocage, qu'ils soient directement agricoles ou autour de l'agriculture, artisanaux ou culturels.

** France Nature Environnement Pays de la Loire, Bretagne-Vivante/SEPNB, Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Eau et Rivières de Bretagne, Union Départementale de Protection de la Nature de Loire-Atlantique*